



Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2015

Trappes, le 30 juillet 2015 – 18 :00 (CET) - La société Egide informe ses actionnaires que l'assemblée générale s'est réunie sur seconde convocation le jeudi 16 juillet 2015 pour délibérer dans sa partie extraordinaire. Les actionnaires présents ou représentés possédaient 852 133 actions (sur un total de 4 065 370 actions ayant droit de vote) et 880 560 voix (sur un total de 4 095 916 droits de vote), soit au moins 20 % des actions requises pour atteindre le quorum d'une assemblée extraordinaire sur seconde convocation.

Au cours des débats tenus lors de cette assemblée générale, des amendements aux résolutions n° 11 et n° 14 ont été demandés par les actionnaires. Lors d'une interruption de séance, le conseil d'administration s'est réuni pour délibérer sur cette demande et a approuvé ces amendements qui se résument ainsi :

Résolution n° 11 : Délégation de compétence pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

- La possibilité d'émettre des titres de créance est supprimée de la résolution

Résolution n° 14 : Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'émettre, par une offre visée à l'article L411-2 II du code monétaire et financier, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription

- Le montant maximum ne pourra excéder 10 % du capital par an (au lieu de 20 %)
- Le montant total des augmentations de capital ne pourra excéder 10 % du capital sur la durée de l'autorisation (nouvelle limitation)
- La délégation sera valable pour une durée de 18 mois (au lieu de 26 mois)

Le résultat du vote des résolutions extraordinaires est le suivant :

Résolutions ordinaires	Résultat des votes
11 – Délégation de compétence pour augmenter le capital avec DPS	Approuvée à l'unanimité
12 – Délégation de compétence pour augmenter le capital sans DPS	Rejetée à 45,95 % de non
13 – Délégation de compétence pour augmenter le nombre de titres	Approuvée à 95,81 %
14 – Délégation de compétence pour augmenter le capital (art. L411-2 II du code monétaire et financier)	Approuvée à 85,88 %
15 – Délégation de compétence pour émission d'OCABSA	Rejetée à 37,15 % de non
16 – Délégation de compétence pour augmenter le capital au profit des salariés	Approuvée à 97,91 %
17 – Modification statutaire de la durée des mandats d'administrateurs	Approuvée à l'unanimité
18 – Modification statutaire de l'âge limite pour exercer les fonctions de président du conseil d'administration	Approuvée à 97,91 %
19 – Mise en conformité des statuts en matière de délai d'inscription en compte des titres des actionnaires qui souhaitent participer aux assemblées générales	Approuvée à l'unanimité
20 – Pouvoirs pour les formalités	Approuvée à l'unanimité

Il est rappelé qu'en matière extraordinaire, une résolution est approuvée si elle obtient au moins 2/3 des voix pour et est rejetée si elle obtient au moins 1/3 des voix contre.

* * *

Retrouvez toute l'information sur Egide : www.egide.fr

EGIDE est coté sur NYSE Euronext Paris™ - Compartiment C - ISIN : FR0000072373 – Reuters : EGID.PA – Bloomberg : GID

Egide a renouvelé son label OSEO d'entreprise innovante le 11 juin 2012 et est éligible au PEA-PME

Système de management qualité et environnement certifié ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004

Contacts

EGIDE – Direction Financière - Philippe Lussiez - +33 1 30 68 81 00 - plussiez@egide.fr
FIN'EXTENSO – Relations Presse - Isabelle Aprile - +33 1 39 97 61 22 – i.aprile@finextenso.fr

